

# CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

## 1. COMMANDE

Une commande est considérée comme ferme et définitive dès que le client a signé le devis annexé aux présentes conditions. La société MHB Com ne saurait en aucun cas encourir la moindre responsabilité pour les annulations ou changements décidés par le client après approbation du devis.

Sauf stipulations contraires expressément consenties par notre société, nos ventes sont faites aux conditions générales ci-après, que nos clients acceptent en nous passant commande, nonobstant toutes clauses contraires pouvant être imprimées sur tous documents émanant du client antérieurement ou postérieurement à ladite commande.

## 2. MODALITÉS DE RÈGLEMENT

Les prestations de la société MHB Com sont payables selon les termes et conditions de règlement indiqués sur le devis. En cas d'annulation de la commande par le client, après acceptation du devis ou signature d'un bon de commande, et quel que soit le motif de cette annulation, l'acompte restera acquis à la société MHB Com.

Escompte pour règlement anticipé : 0 %.

En cas de retard de paiement, une pénalité égale à 3 fois le taux d'intérêt légal sera exigible (décret n° 2009-138 du 9 février 2009). Pour les professionnels, une indemnité minimum forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement sera exigible (décret n° 2012-1115 du 9 octobre 2012).

## 3. RÉVISION DU PRIX

Les prix sont susceptibles d'être révisés :

- en cas de fluctuations monétaires ;
- en cas d'augmentation ou de diminution effective des matières premières et autres frais de production survenu avant ou durant l'exécution des commandes ;
- en cas de commande passée et acceptée après une date limite stipulée sur le devis ;
- en cas de modification par le client des prestations convenues sur le devis ;
- en cas de modification des dates de prestation précisées et prévues sur le devis.

## 4. CONDITIONS SPÉCIFIQUES AUX PRESTATIONS ÉVÉNEMENTIELLES

La société MHB Com sera en droit d'exiger un dédit correspondant à 100 % du montant TTC du devis, en cas d'annulation moins de 45 jours avant la date de l'opération.

Les devis de MHB Com sont réalisés pour un nombre précis d'invités. Le nombre d'invités est confirmé à la commande. Il ne peut être modifié à la baisse sauf accord écrit et exceptionnel de MHB Com.

Toute augmentation du nombre de participants est envisageable, mais fera l'objet d'un nouveau devis et de nouvelles demandes de disponibilité sur les prestations.

**Assurances** : Sauf stipulation contraire expresse mentionnée sur le devis, les assurances tous dommages, matériel et personnel, sont à la charge du client et sous sa seule responsabilité.

## 5. DROIT DE PROPRIÉTÉ

Les images, décors, photographies, maquettes, roughs, créations graphiques, sites web, etc., et plus généralement toutes œuvres ou fabrications spéciales réalisées dans le cadre de la prestation, objet de la commande, sont et restent, sauf stipulation contraire expresse, la propriété de MHB Com.

La reproduction, la réutilisation ou la réédition de nos dessins, créations artistiques, recherches, études, préconisations ou développements sont soumises à la perception des droits d'auteur (loi du 11.3.57). Les modifications ou interprétations de nos dessins, créations, études ou maquettes ne peuvent être faites sans notre consentement.

## 6. EXCLUSIVITÉ ET CONFIDENTIALITÉ

Le client s'engage pour la durée du contrat à confier à la société MHB Com l'exclusivité de ses actions relatives aux prestations de services

objets de la commande.

La société MHB Com s'engage à ne pas divulguer d'informations à caractère confidentiel, ou considérées comme telles, qui lui auraient été communiquées par le client dans le cadre de sa mission.

## 7. LIMITATION DE GARANTIE

Conformément aux usages en vigueur dans la profession, la société MHB Com ne saurait être tenue pour ses prestations qu'à une obligation de moyens.

De même, la garantie et la responsabilité de la société MHB Com ne saurait être recherchée et retenue :

- en cas de non-respect par le client des conditions de paiement ;
- dans le cas où les renseignements nécessaires à l'exécution de la prestation ne seraient pas parvenus à la société en temps utile ;
- si le retard ou la non-exécution de la prestation résulte d'un cas de force majeure, grève, accident, incendie, intempéries, catastrophe naturelle, panne technique et du retard des fournisseurs du client ou des fournisseurs de MHB Com, ou de toute autre cause indépendante de sa volonté.

Le choix des œuvres, des artistes et des partenaires est fait en accord avec le client : MHB Com ne saurait en aucun cas être tenue de garantir la qualité artistique de ces œuvres ou prestations commandées pour le compte du client.

Pour toute création graphique, le bon à tirer couvre entièrement notre responsabilité. Tous changements survenant lors du retour du bon à tirer sont considérés comme corrections d'auteur et facturés en sus.

## 8. DÉLAIS

La date de livraison n'est donnée qu'à titre indicatif et ne peut faire l'objet d'aucun engagement ferme de notre part. Passé un délai de 1 mois à compter de la date envisagée, l'acheteur pourra mettre en demeure de livrer. En aucun cas, un retard, quelles qu'en soient les causes, la durée et les conséquences pour l'acheteur, ne peut donner lieu à des dommages-intérêts. Toutefois, si le retard nous incombe et qu'il dépasse trois mois, l'acheteur pourra annuler sa commande (par écrit). Tout retard de livraison imputable à une grève, une épidémie, un incendie ou une inondation dégage notre responsabilité.

## 9. LIVRAISON

Nos marchandises sont prises et payables à Dieulouard. Celles expédiées franco voyagent aux risques et périls du destinataire, à qui il appartient de faire toutes les réclamations ou réserves auprès des compagnies de transport. Nous déclinons toute responsabilité pour pertes ou avaries qui surviendraient en cours de route.

## 10. RÉCLAMATIONS

Il est expressément stipulé que les réclamations sur la conformité de la livraison pour être recevables, devront être exprimées par lettre recommandée avec A.R. au plus tard 8 jours francs après réception de la marchandise ; passé ce délai, les réclamations seront considérées comme irrecevables.

## 11. ATTRIBUTION DE JURIDICTION

Toute contestation relative à l'exécution ou à l'interprétation des présentes conditions générales de vente est de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de NANCY.

Tout retour de devis signé par le client ou toute prise de commande impliquent l'adhésion sans réserve aux présentes conditions générales. Celles-ci ne sauraient être modifiées par des stipulations contraires figurant sur les bons de commande du client ou dans ses conditions générales de vente.

